

Les rencontres informelles entre médecins et infirmiers anesthésistes à l'initiative du SNPHAR et du SNIA, qui ont eu lieu entre les trois réunions à la DHOS, ont permis d'arriver aujourd'hui à une proposition consensuelle pour finaliser les réunions sur les pratiques avancées.

La réunion d'aujourd'hui a permis de préciser et de compléter le champ de compétences des infirmiers anesthésistes sur le pré, le per et le post-opératoire. Ce qui devrait enrichir le référentiel de formation des infirmiers anesthésistes, mais aussi ouvrir sur une précision réglementaire comme la prescription limitée de certains médicaments dans un champ de l'analgésie.

Un autre point non négligeable a été acté, c'est la reconnaissance par la communauté médicale présente d'un rôle propre infirmier anesthésiste sur l'entretien de l'anesthésie. Il restera à le définir réglementairement, ce qui supposerait de créer un décret de compétence infirmier anesthésiste. Une autre étape sera alors à franchir !

Il reste maintenant à continuer la construction, déjà initiée, du référentiel de formation, en lien avec des représentants de l'enseignement supérieur, pour aboutir à une reconnaissance du diplôme à un grade de Master.

Maintenant à Roseline Bachelot de transformer l'essai !

Vous pouvez telecharger grace à [ce lien](#) le communique de presse du SNPHAR traitant des rencontre SNIA/Médecins sur ce sujet.

Le SNIA